

40. Sur le thème de l'alliance de Dieu avec son peuple, les écrits du Nouveau Testament se situent dans une perspective d'accomplissement, c'est-à-dire de continuité fondamentale et de progrès décisif, lequel comporte nécessairement des ruptures sur certains points.

La continuité concerne avant tout la relation d'alliance, tandis que les ruptures concernent les institutions d'Ancien Testament, qui étaient censées établir et maintenir cette relation. Dans le Nouveau Testament, l'alliance est établie sur un fondement nouveau, la personne et l'œuvre du Christ Jésus; la relation d'alliance s'en trouve approfondie et élargie, ouverte à tous grâce à la foi chrétienne.

Les évangiles synoptiques et les Actes des Apôtres parlent peu d'alliance. Dans les évangiles de l'enfance, le cantique de Zacharie (Lc 1,72) proclame l'accomplissement de l'alliance-promesse donnée par Dieu à Abraham pour sa descendance. La promesse visait l'établissement d'une relation réciproque (Lc 1,73-74) entre Dieu et cette descendance.

A la Dernière Cène, Jésus intervient d'une façon décisive, en faisant de son sang un « sang d'alliance » (Mt 26,28; Mc 14,24), fondement de « l'alliance nouvelle » (Lc 22,20; 1 Co 11,25). L'expression « sang d'alliance » rappelle l'instauration de l'alliance du Sinai par Moïse (Ex 24,8) et suggère donc un rapport de continuité avec cette alliance, mais les paroles de Jésus manifestent en même temps un aspect de radicale nouveauté, car, alors que l'alliance du Sinai avait comporté un ri-

tuel d'aspersion avec le sang d'animaux immolés, l'alliance du Christ est fondée sur le sang d'un être humain qui transforme sa mort de condamné en don généreux et fait ainsi d'un événement de rupture un événement d'alliance.

En disant « alliance nouvelle », l'expression de Paul et de Luc rend explicite cette nouveauté. Du même coup, elle marque la continuité de l'événement avec un autre texte de l'Ancien Testament, l'oracle de Jr 31,31-34, qui annonçait que Dieu établirait une « alliance nouvelle ». La parole de Jésus sur la coupe proclame que la prophétie du Livre de Jérémie est accomplie dans sa Passion. Ses disciples ont part à cet accomplissement grâce à leur participation au « repas du Seigneur » (1 Co 11,20).

Dans les Actes des Apôtres (3,25), c'est à l'alliance-promesse que Pierre fait allusion. Pierre s'adresse aux Juifs (3,12), mais le texte qu'il cite concerne en même temps « toutes les nations de la terre » (Gn 22,18). L'ouverture universelle de l'alliance est ainsi exprimée.

L'*Apocalypse* présente un développement caractéristique: lors de la vision eschatologique de la « Jérusalem nouvelle », la formule de l'alliance est prononcée, amplifiée: « et eux seront ses peuples et Lui, Dieu avec eux, sera leur Dieu » (21,3).

41. Les *Lettres de Paul* discutent plus d'une fois la question de l'alliance. La « nouvelle alliance » fondée dans le sang du Christ (1 Co 11,25) a une dimension verticale d'union au Seigneur par « communion au sang du Christ » (1 Co 10,16) et une dimension horizontale d'union de tous les chrétiens en un « corps unique » (1 Co 10,17).

Le ministère apostolique est au service de la « nouvelle alliance » (2 Co 3,6), qui n'est pas « de lettre », comme celle du Sinaï, mais « d'Esprit », conformément aux prophéties, qui

promettent que Dieu écrira sa loi « sur les cœurs » (Jr 31,33) et donnera « un esprit nouveau », qui sera son Esprit.¹³¹ Paul s'en prend plus d'une fois à l'alliance-loi du Sinaï;¹³² il lui oppose l'alliance-promesse reçue par Abraham. L'alliance-loi est postérieure et provisoire (Ga 3,19-25). L'alliance-promesse est première et définitive (Ga 3,16-18). Elle avait, dès le début, une ouverture universelle.¹³³ Elle a trouvé son accomplissement dans le Christ.¹³⁴

Paul s'oppose à l'alliance-loi du Sinaï, d'une part, dans la mesure où elle peut être une rivale de la foi au Christ (« l'être humain n'est pas justifié par les œuvres de la Loi, mais uniquement par la foi de Jésus Christ »: Ga 2,16; Rm 3,28) et, d'autre part, en tant que système législatif d'un peuple particulier, qui ne doit pas être imposé aux croyants venus des « nations ». Mais Paul affirme la valeur de révélation de « l'ancienne *diathēkē* », c'est-à-dire des écrits attribués à « Moïse », qui sont à lire à la lumière du Christ (2 Co 3,14-16).

Pour Paul, la fondation, par Jésus, de « la nouvelle alliance en (son) sang » (1 Co 11,25) n'implique pas une rupture de l'alliance de Dieu avec son peuple, mais en constitue l'accomplissement. Paul range encore « les alliances » parmi les privilèges des Israélites, même s'ils ne croient pas au Christ (Rm 9,4). Israël continue à se trouver dans une relation d'alliance et est toujours le peuple à qui est promis l'accomplissement de l'alliance, car son manque de foi ne peut pas abolir la fidélité de Dieu (Rm 11,29). Même si des Israélites ont pris l'observance de la Loi comme un moyen pour établir leur

¹³¹ Ez 36,26-28; Jl 3,1-2.

¹³² Ga 3,15-4,7; 4,21-28; Rm 6,14; 7,4-6.

¹³³ Gn 12,3; Ga 3,8.

¹³⁴ Ga 3,29; 2 Co 1,20.

propre justice, l'alliance-promesse de Dieu, toute de miséricorde (Rm 11,26-27), ne peut pas être annulée. La continuité est soulignée par l'affirmation que le Christ est le but et l'achèvement auxquels la Loi conduisait le peuple de Dieu (Ga 3,24). Pour beaucoup de Juifs, le voile dont Moïse couvrait son visage reste sur l'Ancien Testament (2 Co 3,13.15), les empêchant d'y reconnaître la révélation du Christ. Mais cela fait partie du mystérieux dessein de salut de Dieu, dont l'aboutissement final est le salut de « tout Israël » (Rm 11,26).

Les « alliances de la promesse » sont explicitement mentionnées en Ep 2,12, pour proclamer que leur accès est désormais ouvert aux « nations », le Christ ayant abattu « le mur de séparation », c'est-à-dire la Loi, qui interdisait cet accès aux non-juifs (cf Ep 2,14-15).

Les Lettres pauliniennes manifestent donc une double conviction: celle de l'insuffisance de l'alliance légale du Sinai, d'une part, et celle de la pleine validité de l'alliance-promesse, d'autre part. Celle-ci trouve son accomplissement dans la justification par la foi au Christ, offerte « au Juif d'abord ainsi qu'au Grec » (Rm 1,16). Le refus de la foi au Christ a mis le peuple juif dans une situation dramatique de désobéissance, mais il reste « aimé » et la miséricorde de Dieu lui est promise (cf Rm 11,26-32).

42. *La Lettre aux Hébreux* cite *in extenso* l'oracle de la « nouvelle alliance »¹³⁵ et en proclame la réalisation par le Christ, « médiateur de nouvelle alliance ».¹³⁶ Elle démontre l'insuffisance des institutions culturelles de « la première alliance »; sacerdoce et sacrifices étaient incapables d'enlever l'obstacle

¹³⁵ He 8,7-13; Jr 38,31-34 LXX.

¹³⁶ He 9,15; cf 7,22; 12,24.

des péchés et d'établir une authentique médiation entre le peuple et Dieu.¹³⁷ Ces institutions ont donc été abrogées pour laisser place au sacrifice et au sacerdoce du Christ (He 7,18-19; 10,9). Car le Christ, par son obéissance rédemptrice (He 5,8-9; 10,9-10), a surmonté tous les obstacles et a ouvert à tous les croyants l'accès auprès de Dieu (He 4,14-16; 10,19-22). Ainsi le projet d'alliance annoncé et préfiguré par Dieu dans l'Ancien Testament a été accompli. Il ne s'agit pas d'un simple renouvellement de l'alliance du Sinaï, mais de l'établissement d'une alliance vraiment nouvelle, fondée sur une base nouvelle, l'offrande personnelle du Christ (cf 9,14-15).

L'« alliance » de Dieu avec David n'est pas mentionnée explicitement dans le Nouveau Testament, mais un discours de Pierre, dans les Actes, met la résurrection de Jésus en rapport avec le « serment » juré par Dieu à David (Ac 2,30), serment qui désigne l'alliance avec David en Ps 89,4 et 132,11. En Ac 13,34 un discours de Paul opère un rapprochement semblable, en utilisant une expression d'Is 55,3 (« les choses saintes garanties à David ») qui, dans le texte d'Isaïe, définit une « alliance éternelle ». La résurrection de Jésus, « fils de David »,¹³⁸ est ainsi présentée comme l'accomplissement de l'alliance-promesse donnée par Dieu à David.

La conclusion qui se dégage de tous ces textes est que les premiers chrétiens avaient conscience de se trouver en profonde continuité avec le dessein d'alliance manifesté et réalisé par le Dieu d'Israël dans l'Ancien Testament. Israël continue à se trouver dans une relation d'alliance avec Dieu, parce que l'alliance-promesse est définitive et ne peut pas être abolie. Mais les premiers chrétiens avaient conscience de vivre dans une nouvelle

¹³⁷ He 7,18; 9,9; 10,1.4.11.

¹³⁸ Mt 1,1; 9,27; etc. cf Lc 1,32; Rm 1,3.

étape de ce dessein, étape qui avait été annoncée par les prophètes et qui venait d'être inaugurée dans le sang de Jésus, « sang d'alliance », parce que versé par amour (cf Ap 1,5b-6).